



Une Référence Internationale

AVIS D'APPEL D'OFFRES

N° F 182 / 2024

Source de financement : **BUDGET 2024** du PAA ligne : **24513000-GA2**

ACQUISITION D'UN FOURGON POMPE TONNE DE GRANDE PUISSANCE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE EN ZONE PORTUAIRE

1. Le Port Autonome d'Abidjan dans le cadre de l'exécution de son budget de fonctionnement lance le présent Appel d'Offres International n° F 182 / 2024 pour l'acquisition d'un fourgon pompe tonne de grande puissance de lutte contre l'incendie en zone portuaire. Ce projet est financé par le budget du Port Autonome d'Abidjan, ligne 24513000-GA2.

2. Le Port Autonome d'Abidjan sollicite des offres (via le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics, SIGOMAP) de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir la prestation suivante : **acquisition d'un fourgon pompe tonne de grande puissance de lutte contre l'incendie en zone portuaire**. Cette fourniture est constituée d'un (1) lot.

Les marchés seront passés sur prix unitaires.

Les fournitures, objet du présent appel d'offres, seront livrées en **d'un (1) lot unique**.

LOT	DESIGNATION	DELAI DE LIVRAISON MAXI.
Unique	Acquisition d'un fourgon pompe tonne de grande puissance de lutte contre l'incendie en zone portuaire	365 jours à partir de l'ordre de service de démarrer

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert International tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 56, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Madame LEBE Marthe**, dans les locaux de **LA DIRECTION GENERALE DU PORT AUTONOME D'ABIDJAN/ DIRECTION DES ACHATS ET GESTION DES STOCKS, Bâtiment SCAF 3, porte 11**, sise Zone portuaire, Boulevard du Havre 22 rue des piroguiers, Boîte Postal V 85 – ABIDJAN, Tél. : **27 21 23 83 60 / 05 55 73 91 09/ 05 56 37 99 55**, de 8 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 16 H 00 temps universel, les jours ouvrables..

5. Les exigences en matière de qualifications sont : capacité technique et financière, avoir exécuté des marchés similaires ; capacité administrative et juridique : Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Les candidats peuvent **consulter gratuitement** en ligne sur l'espace virtuel (**SIGOMAP**) dédié à cet effet le Dossier d'Appel d'Offres ou le retirer en ligne **contre un paiement forfaitaire non remboursable de la somme de cinquante mille (50 000) FCFA**.

7. Les offres doivent être soumises en ligne sur l'espace virtuel (**SIGOMAP**) dédié à cet effet au plus tard le **28/10/2024 à 9 heures 00 minute, Temps Universel**, délai de rigueur. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en ligne sur l'espace virtuel (**SIGOMAP**) dédié à cet effet en présence des représentants des candidats présents le **28/10/2024 à 9 heures 30 minutes Temps Universel**, à l'adresse suivante : salle de réunion sise au 2ème étage de l'ancienne Direction Générale du Port Autonome d'Abidjan, porte 209, Boulevard du Havre, 22, Rue des Piroguiers, Zone portuaire, Treichville.

8. Les offres doivent comprendre une garantie d'offres établie par une banque, un organisme financier ou un tiers agréé par le ministre chargé des finances de la République de Côte d'Ivoire ou délivré par une banque établie dans l'espace UEMOA, d'un montant de :

Lot unique : acquisition d'un fourgon pompe tonne de grande puissance de lutte contre l'incendie en zone portuaire) : 6 000 000 FCFA

Si un soumissionnaire produit une garantie d'offres émanant d'une banque étrangère (banque hors espace UEMOA/BCEAO), celle-ci doit être accompagnés d'une convention signée entre le garant et une banque établie en Côte d'Ivoire ou dans l'espace UEMOA.

9. Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

La garantie de soumission devra demeurer valide pendant 30 jours à compter de la date limite de dépôt des offres, soit (120 jours + 30 jours) = 150 jours.

10. Dès la validation de la décision d'attribution du marché, le Port Autonome d'Abidjan publiera dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans ses locaux, la décision d'attribution et tiendra à la disposition des soumissionnaires, le rapport d'analyse de la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres.

11. Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation **0.5% du montant hors taxes du marché** aux frais des titulaires.

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics.

